

Pour diffusion immédiate
Le 7 novembre 2007

numéro 07-240

Examen public des modifications proposées au règlement d'application de la *Loi sur la faune*

WHITEHORSE – Le ministre de l'Environnement, M. Dennis Fentie, a annoncé aujourd'hui que la Commission de gestion de la faune aquatique et terrestre du Yukon et le ministère de l'Environnement invitent la population à soumettre ses commentaires sur les 15 modifications proposées au règlement d'application de la *Loi sur la faune*, qui pourraient entrer en vigueur la saison prochaine.

Les modifications ont été proposées par le Conseil des ressources renouvelables Alsek, le ministère de l'Environnement, la Ville de Faro, le Conseil des ressources renouvelables du district de Mayo, le Conseil des ressources renouvelables de Teslin et la Yukon Fish and Game Association.

Une trousse d'information a été préparée afin d'expliquer en détail les changements proposés et d'indiquer de quelle manière le public peut transmettre ses commentaires d'ici la date limite du vendredi 7 décembre.

On peut se procurer la trousse d'information au bureau de la Commission, au 106, rue Main, à Whitehorse; dans les bureaux des conseils des ressources renouvelables et d'Environnement Yukon dans les autres localités; au bureau du Ministère, au 10 Burns Road, à Whitehorse; et à l'édifice principal du gouvernement du Yukon, situé sur la 2^e Avenue à Whitehorse.

On peut également télécharger les documents d'information à partir du site Web de la Commission de gestion de la faune aquatique et terrestre du Yukon (www.yfmb.yk.ca) ou d'Environnement Yukon (www.environmentyukon.gov.yk.ca).

Les commentaires soumis par écrit doivent être transmis au plus tard le vendredi 7 décembre, en prévision de la réunion publique que la Commission tiendra le mardi suivant, soit 11 décembre, à l'hôtel Westmark Whitehorse, au cours de laquelle le public aura l'occasion de s'adresser directement aux membres de la Commission pour leur faire connaître ses préoccupations et points de vue. Par la suite, la Commission passera en revue tous les commentaires, puis présentera ses recommandations au ministre Fentie.

La prochaine étape consistera à rédiger la version officielle des modifications proposées pour la saison de chasse 2008 – 2009, puis à décider lesquelles parmi ces modifications devront faire l'objet d'un examen public officiel, d'une durée de 60 jours, et de consultations publiques auprès des premières nations.

Au nombre des modifications proposées par Environnement Yukon, mentionnons les nouvelles dispositions concernant la gestion de la chasse annuelle au bison, la suppression de la règle interdisant aux chasseurs de demander plus d'un permis par période de cinq ans, de nouvelles règles en ce qui a trait au signalement des prises, aux spécimens biologiques et à la récupération de la viande avant le transport des bois ou cornes, et de nouvelles mesures concernant la présentation de preuves de sexe pour les prises de grizzli et de caribou.

Le Ministère propose également de nouvelles mesures visant à permettre aux agriculteurs d'empêcher les animaux sauvages de pénétrer sur leur propriété, mais sans toutefois les blesser, et à autoriser la vente au détail de gibier et de sous-produits non comestibles provenant de fermes d'élevage titulaires d'un permis d'exploitation.

Le Ministère et la Yukon Fish and Game Association ont présenté conjointement une proposition au sujet de la chasse à accès restreint pour le wapiti. Le Ministère a en outre soumis, de concert avec le Conseil des ressources renouvelables du district de Mayo, une proposition touchant l'abrogation des

exigences relatives aux permis de chasse dans la région des lacs Ethel et McQuesten, étant donné qu'un programme de gestion des prises engageant la participation volontaire des chasseurs a été mis en place.

La Yukon Fish and Game Association demande qu'on délivre des permis supplémentaires de chasse au cerf pour les jeunes chasseurs et deux permis spéciaux de chasse au mouflon pour les non-résidents accompagnés d'un guide. Les recettes découlant du tirage au sort seraient affectées à la Fiducie de mise en valeur des ressources halieutiques et fauniques, pour la gestion du mouflon.

Les Conseils des ressources renouvelables (CRR) Alsek et de Teslin ont proposé des modifications aux limites de prises pour la chasse au loup. Le CRR de Teslin demande qu'on prolonge d'un mois la saison de chasse au loup et qu'on augmente le nombre d'animaux pouvant être abattus, et le CRR Alsek propose qu'on supprime les limites de prises.

Le CRR Alsek demande aussi qu'on modifie la limite de prises pour la chasse au grizzli de manière à ce que les chasseurs puissent abattre un ours par année, mais sans dépasser trois prises sur une période de neuf ans. À l'heure actuelle, ils ne peuvent abattre qu'un seul ours en trois ans.

La Ville de Faro voudrait qu'on interdise les licences spéciales de guide pour la chasse à l'orignal dans les sous-zones 4-42 à 4-46. On craint, en effet, que le nombre croissant de non-résidents qui abattent un orignal chaque année à proximité de Faro diminue les possibilités de chasse pour les Yukonnais.

- 30 -

Renseignements :
Roxanne Vallevand
Conseil des ministres
867-633-7949
roxanne.vallevand@gov.yk.ca

Dennis Senger
Communications
867-667-5237
dennis.senger@gov.yk.ca